

2. — CREDITS EN DEVISES POUR LE 2^e SEMESTRE 1946

La Commission des Approvisionnements, dans sa séance du 28 août 1946, a décidé d'affecter aux besoins généraux de l'Afrique du Nord, au cours du deuxième semestre 1946, une somme totale de \$ 40.000.000.

Un total de \$ 23.520.000 est mis à la disposition directe des Administrations des trois pays de l'Afrique du Nord. A la Régence est attribuée, sur ce total, une somme de \$ 5.650.000.

Un total de \$ 16.480.000 est affecté aux organismes métropolitains chargés d'effectuer un certain nombre d'achats pour le compte de l'Afrique du Nord :

a) Au C.A.C. une somme de \$ 7.000.000 pour les commandes de produits pétroliers à parvenir des Etats-Unis. Il faut noter qu'à cette somme s'ajoute le montant des économies réalisées sur les allocations en devises ouvertes au titre du premier semestre 1946. Ces économies ont été évaluées pour le programme civil à \$ 1.960.500 et pour le programme militaire à \$ 723.000. Il faut y ajouter \$ 371.000 provenant de la récupération de surplus.

Le montant des disponibilités pour le deuxième semestre 1946 s'élève pour ce poste à :

\$	7.000.000
\$	1.960.500
\$	723.000
\$	371.000
\$	10.054.050

b) A l'A.T.I.C. une somme de \$ 4.350.000 destinée à régler les fournitures mensuelles de :

55.000 t. de charbon en provenance des Etats-Unis,

6.000 t. de charbon en provenance de Grande-Bretagne,

12.000 t. de charbon en provenance de la Ruhr,

12.000 t. de charbon en provenance de Turquie.

c) Au Ministère de la Production Industrielle une somme de \$ 420.000 pour achat de papier journal et une somme de \$ 1.250.000 pour achat de tabacs.

d) Au Ministère de l'Agriculture une somme de \$ 890.000 pour achat de pommes de terre de semences, une somme de \$ 300.000 pour achat de semences de légumes secs, correspondant respectivement à 11.000 tonnes de pommes de terre et 1.500 tonnes de semences de légumes secs.

e) Au Ministère du Ravitaillement \$ 1.600.000 destinés à l'achat aux Etats-Unis de 15.000 tonnes de sucre, et \$ 680.000 destinés à l'achat en Grande-Bretagne de 775 tonnes de thé.

A noter que les crédits s'appliquent pour les pays autres que les Etats-Unis à des prix C.A.F. et pour les marchandises achetées aux Etats-Unis à des prix FOB.

II. — LES SURPLUS AMÉRICAINS EN TUNISIE

L'Armée Américaine laissait, après son départ définitif de Tunisie, un matériel abondant de surplus dispersés en de nombreux dépôts et dont la valeur neuve était évaluée à 2.592.000 \$ par la Commission Américaine de liquidation et la valeur d'inventaire à 1.505.000 \$.

Après de longues et minutieuses négociations, conduites du 19 avril au 3 mai, le Gouvernement Tunisien signa un contrat d'achat de la totalité des stocks, à l'exception des installations pétrolières et des aérodromes de Tunis et de Gabès, pour la somme de 650.000 \$.

En application de l'arrêté résidentiel du 1^{er} juin 1945, l'Office de la Récupération était réputé acquéreur et liquidateur du matériel dont il prenait la gérance.

Postérieurement à la signature du contrat, le Gouvernement français ayant obtenu du Gouvernement américain un crédit en dollars pour l'achat des Surplus stationnés dans l'Union Française, le Service de la Production Industrielle obtenait du Ministère des Finances de prélever le prix de l'achat tunisien sur ce crédit; par cette deuxième négociation, le Gouvernement laissait intacts ses crédits de devises trimestriels pour l'exécution des achats à l'Etranger du commerce et de l'industrie privée.

COMPOSITION DES SURPLUS DE TUNISIE

On y trouvait :

— Un lot ravitaillement (conserves en général, confiserie);

- L'installation de l'ex-hôpital américain de Montfleury;
- Du matériel électrique et de quincaillerie;
- Des engins de terrassement et de tracteurs;
- Des produits pétroliers;
- Des camions;
- Une installation d'asphalte;
- Du bois;
- Du matériel de bureau et de la papeterie;
- Du matériel téléphonique;
- Du matériel de lutte contre l'incendie;
- Des effets d'habillement et du matériel de campement.

Sauf pour les véhicules automobiles, le matériel des Travaux Publics et les tracteurs stationnés en plein air au camp d'aviation d'El-Aouina, les stocks étaient convenablement abrités et emballés; il n'a donc pas été nécessaire de prendre des mesures conservatoires spéciales.

La difficulté essentielle de l'exploitation réside dans l'hétérogénéité du classement; les articles de même nature ne se trouvaient pas, en effet, emmagasinés ensemble; les qualités et dimensions sont souvent mélangées; on comprendra qu'il est impossible, dans ces conditions, de procéder à toute cession sans avoir auparavant trié, regroupé et inventorié avec précision les marchandises.

METHODES DE LIQUIDATION

La liquidation pose deux problèmes : celui du mode d'attribution des matériels et marchandises et celui du prix.

En matière d'**attribution**, la procédure de répartition s'applique régulièrement lorsqu'il s'agit de produits soumis à répartition par la législation tunisienne; pour les autres, l'acquisition est libre.

Les **prix** sont établis par une Commission présidée par le Directeur de l'Office de la Récupération et comprenant :

- Un représentant du Contrôle des Prix;
- Un représentant de l'Office du Commerce Extérieur;
- Des représentants des Services Techniques (Travaux Publics, Production Industrielle, Agriculture, etc...).

Ils s'appliquent aux ventes de gré à gré courantes, à l'exclusion des ventes de matériels spéciaux dont la cession est faite sur appels d'offres, la Commission ayant toutefois fixé, au préalable, un prix minimum.

ETAT DE LA LIQUIDATION

Elle est très avancée et atteint 50 % de la valeur des stocks.

Les produits de ravitaillement ont été cédés à la Direction du Ravitaillement qui procède à leur dispersion dans le négoce.

Le matériel de Travaux Publics a été acquis en totalité par la Direction des Travaux Publics.

Les tracteurs agricoles par les agriculteurs désignés par la Commission de Répartition des produits nécessaires à l'agriculture.

La Direction des Travaux Publics, la Direction de l'Assistance et de la Santé Publiques, la Direction de la Sécurité et les Services de la Production Agricole se sont portés acquéreurs d'une partie du lot de véhicules utilitaires; le reste est vendu librement.

Le matériel médical et les produits pharmaceutiques ont été acquis en totalité par la Direction de l'Assistance et de la Santé Publiques pour équiper les hôpitaux.

Des sorbetières à grande capacité de production ont été vendues sur adjudication.

L'Armée et les Services de Sécurité ont acquis du matériel de campement, de literie et des effets militaires.

Le bois a été vendu sur bons d'attribution du Comité Technique de la Reconstruction.

Les machines à écrire et à calculer et la papeterie ont été cédés conformément à la répartition établie par le Service de la Production Industrielle.

L'Office Postal a acquis tous les appareils et centraux téléphoniques.

Le reste des stocks, qui comprend surtout des articles textiles vestimentaires et industriels, de la quincaillerie, du petit outillage, des pièces détachées, fait l'objet d'inventaires et sera vendu après constitution de lots homogènes.

Cette deuxième phase de liquidation s'avèrera certainement plus longue que la première en raison des nombreuses opérations matérielles de classement s'appliquant souvent à de menus objets; mais l'afflux des demandes et des visites à l'Office de la Récupération en garantit à l'avance la bonne fin.